

FEDER Massif des Alpes AAP Mobilités 2025

Webinaire de lancement
08 juillet 2025

Afin de fluidifier le déroulement de cette réunion en visioconférence, nous vous remercions par avance de bien vouloir:

- Garder vos micros éteints le temps de la présentation et lorsque que vous ne prenez pas la parole
 - Poser vos questions au fur et à mesure sur le fil de discussion de la réunion
- > Ces points seront repris lors des temps d'échanges prévus en milieu de présentation et en fin de présentation.

Nous vous informons que ce webinaire est enregistré et sera disponible sur le site europe.mareregionsud.fr.

A la fin de la réunion, pensez bien à vous déconnecter.

Merci !

Contexte de l'AAP

- Appel à projets du programme **FEDER Massif des Alpes 2021-2027**, qui couvre l'ensemble du périmètre du Massif alpin sur les 2 Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, et dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est autorité de gestion
- Le **2e AAP Mobilités** de cette programmation après l'AAP 2023
- Une thématique encore en **retrait** du FEDER Alpes : 0,66M€ programmés sur une enveloppe totale de 4M€, soit 16% de programmation (contre 100% sur les 4 autres thématiques en incluant dossiers en cours d'instruction)
=> Un seul AAP ouvert à ce stade, démarrage plus tardif que les autres dispositifs
- Un AAP Mobilité 2025 **élargi** : 3 mesures de financement contre 1 seule mesure sur l'AAP 2023, issues du programme FEDER Massif des Alpes 21-27
- Une rédaction de l'AAP **concertée** : Services Montagne et Transports des deux Régions partenaires, Commissariat de Massif, présentation en Commission Transport du Comité de Massif, présentation aux services Europe des Départements, consultation d'acteurs locaux via les espaces valléens
- **Des objectifs multiples** : Renforcer l'accessibilité, meilleure gestion des flux touristiques, préservation de l'environnement, transition vers des solutions de transport plus durables, mise en place d'infrastructures résilientes face au changement climatique, soutien au développement économique

Présentation générale

Soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif alpin



Mesure 1 : Mobilités douces, dédiée aux espaces valléens



Mesure 2 : Intermodalité



Mesure 3 : Etudes de connaissance sur la vulnérabilité des réseaux / infrastructures de transport face au changement climatique



Localisation : Une opération est éligible lorsqu'elle est réalisée sur le territoire du massif des Alpes



Bénéficiaires éligibles : les collectivités territoriales, les parcs naturels régionaux, les parcs nationaux, les établissements publics, y compris établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes, les associations, les entreprises publiques locales



Financement :

- Enveloppe FEDER de l'AAP : 4M€
- Taux d'aide FEDER : Entre 40% et 60% du coût total éligible
- Avance jusqu'à 30% possible à la signature de la convention (en fonction de l'enveloppe et sur validation de l'AG)



Temporalité : L'opération doit avoir démarré **après le 1^{er} janvier 2021** et ne doit **pas être achevée** au moment du dépôt.

Rq: Pour les opérations soumises aux aides d'Etat : les travaux ne doivent pas avoir démarré avant toute demande formalisée d'aide publique

Mesure 1

**Favoriser l'accessibilité et les écomobilités touristiques et de loisirs
en lien avec les stratégies des espaces valléens**

Objectifs et actions éligibles

Objectifs : Favoriser l'accessibilité des territoires de montagne et garantir un développement économique et touristique équilibré, et qui répond aux défis environnementaux (réduction de la pollution, limitation des gaz à effet de serre)

Actions éligibles :

- **Création, rénovation, aménagements de liaisons douces** entre différents points du territoire favorisant tout type de mobilité (incluant la mobilité du quotidien) ayant un faible impact environnemental (voies piétonnes, cyclables, équestres)
- **Aménagements et équipements touristiques et services vélos**, le long de voies douces, de sentiers : Aires de repos et aménagements et équipements liés ; Signalétiques, jalonnements, visuels d'interprétation du paysage ; Services vélos : stationnement, bornes de recharge de VAE, consignes, stations de lavage, gonflage, réparation
- **Etudes liées à un projet d'ascenseur valléen**



Mesure Espace valléen
Validation obligatoire en COPIL
EV

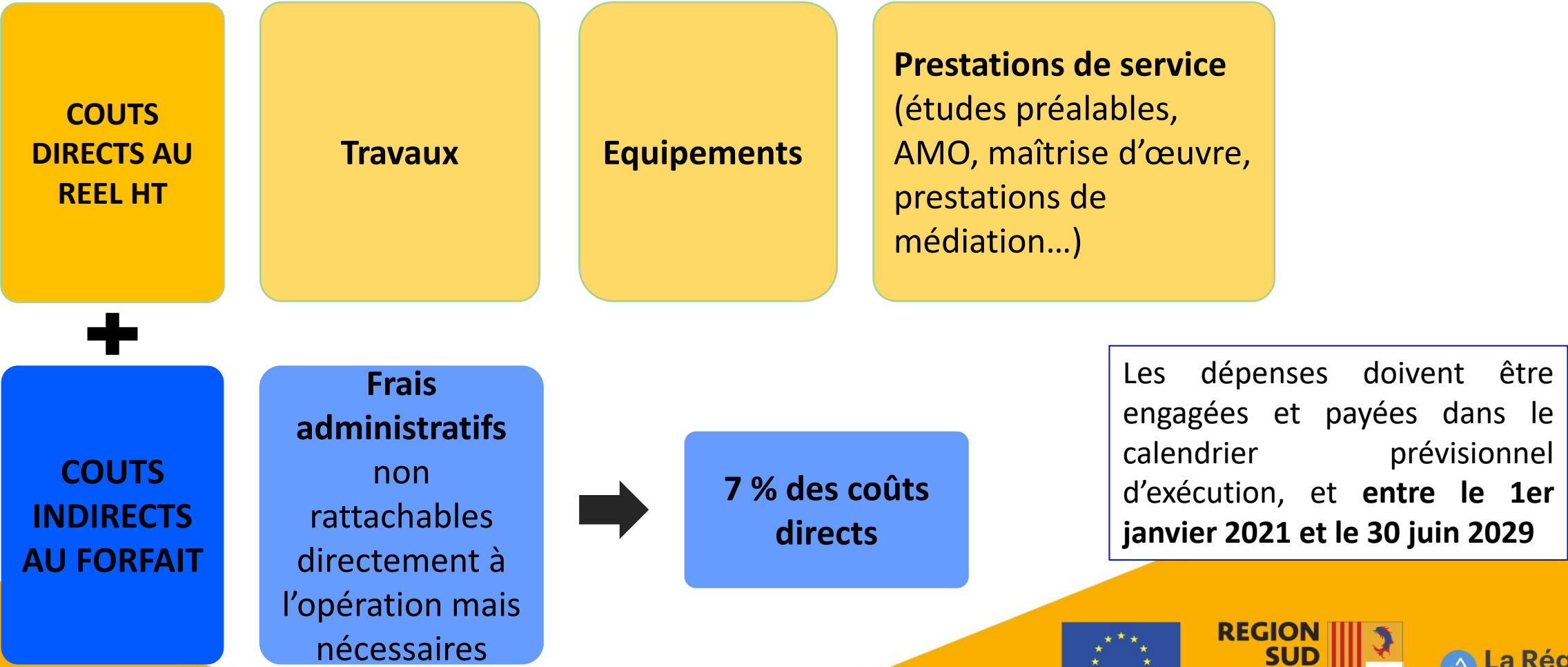
Projets combinés
Mesure 1 et 2 possibles
(respect des plafonds et planchers sur chaque
volet, validation EV uniquement volet 1)



Coûts éligibles

Coûts éligibles planchers et plafonds :

- Etude ascenseurs valléens : entre 100 000€ et 300 000€
- Projet d'investissement : Entre 200 000€ et 1M€



Actions et dépenses non éligibles

A titre d'information, les actions et dépenses suivantes ne peuvent être soutenues :

- Projets non validés en COPIL EV
- Etudes seules
 - ⇒ Une seule exception : études ascenseurs valléens
- Projets d'investissement pour les ascenseurs valléens
- Acquisition de véhicules, y compris vélos et VAE
- Acquisitions foncières
- Dépenses bénéficiant déjà du soutien d'un autre fonds, programme, instrument de l'Union européenne
- Dépenses de RH
- Auto-construction, travaux en régie

Mesure 2

Développer de nouvelles offres de mobilité dans les territoires alpins pour favoriser l'intermodalité

Objectifs et actions éligibles

Objectifs : Faciliter les déplacements du quotidien tout au long de l'année, encourager le report modal, améliorer la gestion des flux notamment touristiques et dynamiser l'économie locale

Actions éligibles :

- **Création, rénovation, aménagements d'aires multimodales**
 - Infrastructures et équipements
 - Mobilier urbain dédié
 - Equipements numériques
 - Dispositifs favorisant l'utilisation du vélo (stationnements, services vélos...)
- **Développement d'applications ou de solutions facilitant le référencement des données** afin de soutenir la gestion de la mobilité dans ces zones, et permettant notamment : planification des trajets intermodaux, mise en relation des covoitureurs, réservation de véhicules en autopartage, mise en place de services de vélos en libre-service / d'auto-stop organisé, réservation de transport à la demande / services de mobilités solidaires.

Les réalisations physiques devront avoir lieu dans des aires multimodales, c'est-à-dire des zones disposant d'au moins **deux solutions de transport**



Coûts éligibles

Coût éligible plancher et plafond : Entre 200 000€ et 1M€

**COUTS
DIRECTS AU
REEL HT**

Travaux

Equipements

Prestations de service
(études préalables,
AMO, maîtrise d'œuvre,
prestations de
médiation,
accompagnement...)

**Acquisitions /
locations de
logiciels** (au
prorata de la
durée du
projet)



**COUTS
INDIRECTS
AU FORFAIT**

**Frais
administratifs**
non
rattachables
directement à
l'opération mais
nécessaires



**7 % des coûts
directs**

Les dépenses doivent être engagées et payées dans le calendrier prévisionnel d'exécution, et **entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2029**

Actions et dépenses non éligibles

A titre d'information, les actions et dépenses suivantes ne peuvent être soutenues :

- Etudes seules
- Projets d'aménagement de stationnement voitures (hors espaces dédiés à la mobilité partagée)
- Acquisitions de véhicules, y compris vélos et VAE
- Acquisitions foncières
- Dépenses bénéficiant déjà du soutien d'un autre fonds, programme, instrument de l'Union européenne
- Dépenses de RH
- Auto-construction, travaux en régie

Mesure 3

Améliorer les connaissances sur les enjeux de mobilité au sein du massif alpin du point de vue de la résilience face aux risques naturels

Objectifs et actions éligibles

Objectifs : Renforcer la résilience des territoires de montagne en améliorant la capacité des systèmes de transport à faire face aux aléas climatiques

Actions éligibles :

Etudes ayant pour objectif d'identifier et/ou de préciser la vulnérabilité des infrastructures et des réseaux de transport au sein du massif alpin face aux aléas climatiques, dans une perspective d'adaptation au changement climatique.

Ces études peuvent notamment comprendre :

- Des cartographies des zones vulnérables du réseau,
- Des estimations du degré de vulnérabilité (possibilités de substitution d'une infrastructure par une autre, l'importance stratégique et économique des infrastructures etc.)
- L'élaboration de scénarios d'adaptation et de sécurisation (ainsi que les coûts des scénarios et les possibilités de financement associés etc.)



Coûts éligibles

Coût éligible plancher et plafond : Entre 100 000€ et 300 000€

**COUTS
DIRECTS AU
REEL HT**

Prestations de service
(diagnostics, conseils,
juridiques, techniques,
aide à la décision,
cartographie...)



**COUTS
INDIRECTS
AU FORFAIT**

**Frais
administratifs**
non
rattachables
directement à
l'opération mais
nécessaires



**7 % des coûts
directs**

Les dépenses doivent être engagées et payées dans le calendrier prévisionnel d'exécution, et **entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2029**

Actions et dépenses non éligibles

A titre d'information, les actions et dépenses suivantes ne peuvent être soutenues :

- Etudes préalables à des travaux d'investissement
- Travaux d'investissement
- Acquisitions d'équipements
- Dépenses de RH
- Dépenses bénéficiant déjà du soutien d'un autre fonds, programme, instrument de l'Union européenne

Sélection

Grille de sélection

La grille de sélection est commune aux 3 mesures. Les critères de sélection permettent d'évaluer les opérations, et de les classer entre elles (notamment dans le cas d'un dépassement d'enveloppe).

Critères de qualité / 14

- Raison d'être du projet, processus d'élaboration et cadre de réalisation
- Appréciation du niveau de maturité du projet
- Valeur ajoutée et impact du projet sur sa thématique ou sur le territoire
- Réponse aux enjeux du développement durable/égalité femmes-hommes/non-discrimination

Critères de performance / 6

- Capacité administrative du porteur
- Performance financière du projet
- Contribution du projet aux indicateurs du programme

IL FAUT OBTENIR LA MOYENNE SUR LES DEUX BLOCS POUR ÊTRE ELIGIBLE

Focus sur le critère valeur ajoutée (/8)

Seront notamment favorisés les projets proposant une approche :

- **Structurante pour le Massif alpin**, notamment :
 - Caractère **inter-régional** : projets ayant trait à des grands itinéraires revêtant une dimension inter-régionale significative
 - A défaut du caractère inter-régional, projets proposant **une approche structurante pour le territoire** sur lequel ils se déroulent (notamment du point de vue de la mobilité du quotidien, du report modal, du rôle de désenclavement etc.)
- **Pérenne**, notamment au regard de **la résilience face aux risques naturels**, dans une logique d'adaptation au changement climatique,
- **Environnementale et éco responsable**, notamment :
 - projets portant une attention particulière à **la non-imperméabilisation des sols**
 - projets portant une attention particulière à **la préservation du milieu naturel** (ex: n'induisant pas d'abattage d'arbre etc.)
 - projets ayant recours à des **matériaux biosourcés**, c'est-à-dire issus de la matière organique renouvelable (bois, chanvre, paille, ouate de cellulose, textiles recyclés, etc.),
 - projets portant une attention particulière à **l'enjeu déchets**



**ANNEXE 2 du dossier
de demande d'aide :
argumentaire
concernant chaque
critère
+ transmettre toute
pièce justificative à
l'appui**

Temps d'échanges

Les modalités de candidature

Cycle de vie d'un dossier

PORTEUR DE PROJET



Candidature

Exécution physique

Acquitt-
ement

Remontée
dépenses

Appel
à
projet

Instruction

Programmation -
Convention
(avance)

Suivi
(Echanges ponctuels, VSP, avenants...)

Certification
des dépenses
Acompte, solde

Paiement

AUTORITE DE GESTION



UNION EUROPÉENNE



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Cofinancé par
l'Union européenne



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Etapes de la candidature

1. Prise de connaissance de l'AAP : site L'Europe en Région SUD

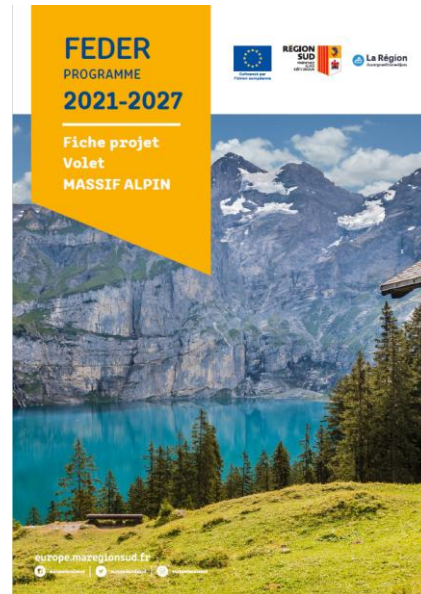
2. Contact de l'équipe FEDER Massif sur la base de la fiche projet

3. Constitution du dossier de demande d'aide et ses annexes

4. Dépôt du dossier sur la plateforme e-synergie



sft@maregionsud.fr



APPEL À PROJETS À TÉLÉCHARGER

- ⬆ AAP : Soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif alpin (ZIP - 4 MB)
- ⬆ ARRETE N°2025-267 : « Soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif alpin » (PDF - 432 KB)

[E-Synergie - Portail \(synergie-europe.fr\)](https://synergie-europe.fr)

Soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif alpin - Europe en Région Sud

Pièces accessibles dans le dossier ZIP de l'AAP
(bas de page de l'appel sur le site L'Europe en Région Sud)

Fiche projet dans les pièces « AIDE AU DEPÔT » de l'AAP

Recevabilité de la demande

Afin d'être recevable, tout dossier doit :

- Avoir été déposé dans le calendrier d'ouverture de l'appel à projets,
- Avoir été daté et signé par une personne habilitée dont délégation et/ou pouvoir doivent être justifiés par tout moyen,
- Respecter le montant de dépenses minimums ET le taux d'aide FEDER minimum.

Tout dossier ne respectant pas ces points sera déclaré irrecevable et ne sera pas instruit

Pièces du dossier de candidature

DOSSIER PIECES A JOINDRE :

- Pièces obligatoires pour tous :
 - ☐ Annexe 1 – Plan de financement : dépenses et ressources
 - ☐ Annexe 2 – Description détaillée : préciser la description du projet et répondre aux critères de sélection
 - ☐ Annexe 3 – Principes horizontaux
 - ☐ Grille des pièces à joindre : liste de toutes les pièces à fournir (auto-contrôle)
 - ☐ Déclaration sur l'honneur
- Pièces facultatives :
 - ☐ Attestation de priorisation Espace valléen (uniquement mesure 1)
 - ☐ Lettre d'intention cofinanceurs (si cofinancement et si engagement juridique non disponible)

DOSSIER MARCHES PUBLICS :

- ☐ Grille info porteur : 2 volets :
 - 1) Détailler les procédures en matière de conflits d'intérêt, computation des seuils, politique d'achat
 - 2) Lister tous les marchés publics sur toutes les lignes de dépenses
- ☐ 3 sous-dossiers pour transmettre les pièces à l'appui :
 - ☐ Sous-dossier prévention conflits d'intérêt
 - ☐ Sous-dossier computation des seuils
 - ☐ Sous-dossier politique d'achat

Focus Marchés publics : Grille info porteur et Kit marchés

Volet 2 grille info porteur : liste des marchés concernés par le dossier FEDER

Ce tableau permet d'indiquer tous les marchés, prévus ou passés, liés aux dépenses valorisées dans la demande d'aide FEDER, quelle que soit la procédure (sans pub ni mise en concurrence, MAPA, procédures formalisées).
A ce stade, les pièces de marchés ne sont pas requises.

II Informations globales relatives aux marchés / lots passés ou prévus pour réaliser le projet sollicitant ou bénéficiant d'une subvention FEDER, FSE ou FTJ						
Listez ci-dessous les marchés ou lots passés ou prévus pour réaliser le projet sollicitant ou bénéficiant d'une subvention FEDER, FSE ou FTJ						
Le marché est-il ?	Marchés ou lots passés : numéro et objet Marchés ou lots prévus : objet	Procédure choisie (marchés ou lots passés) ou envisagée (marchés ou lots prévus)	Date de lancement (AAPC) effective (marchés ou lots passés) ou envisagée (marchés ou lots prévus)	Poste de dépenses du plan de financement dont relève le marché ou le lot	Montant prévu de la dépense dans le plan de financement	Commentaires éventuels du porteur
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				
Choisir ici le stade du marché		Choisir ici				



Permettra de définir les marchés qui feront l'objet d'une analyse en phase d'instruction (marchés notifiés) : les pièces de marchés publics seront demandées à ce moment (via la transmission d'un « kit marchés »).

Les marchés non notifiés au moment de la demande d'aide seront analysés à la certification.

Documents d'appui

Pour vous appuyer dans la constitution du dossier :

- **Guide général du candidat**

⇒ Site l'Europe en Région SUD :

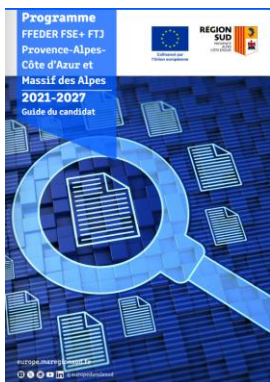
[Les outils à l'usage du porteur de projet - Europe en Région Sud](#)

- **Tutos vidéos :**

- Compléter la grille des pièces
- Compléter la grille info porteur et le kit marchés
- Compléter le plan de financement

⇒ Site l'Europe en Région SUD :

[Tous mes tutos vidéo - Europe en Région Sud](#)



Pour vous appuyer dans la saisie du dossier dans e-Synergie :

- **Trame Standard e-synergie** (format Word)

⇒ Dossier« AIDE AU DEPÔT » dans le zip de l'AAP [Soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif alpin - Europe en Région Sud](#)

- **Le guide du portail E-synergie**

⇒ Site l'Europe en Région SUD :

[Les outils à l'usage du porteur de projet - Europe en Région Sud](#)

Trame Standard Demande de Subvention SFT du portail e-Synergie

IMPORTANT : Le présent document a pour but de permettre au porteur de projet de préparer la suite de sa demande de subvention dans le portail e-Synergie.

Le présent document ne constitue pas le dossier de demande de subvention. Il n'est pas à renvoyer aux services du Conseil régional.

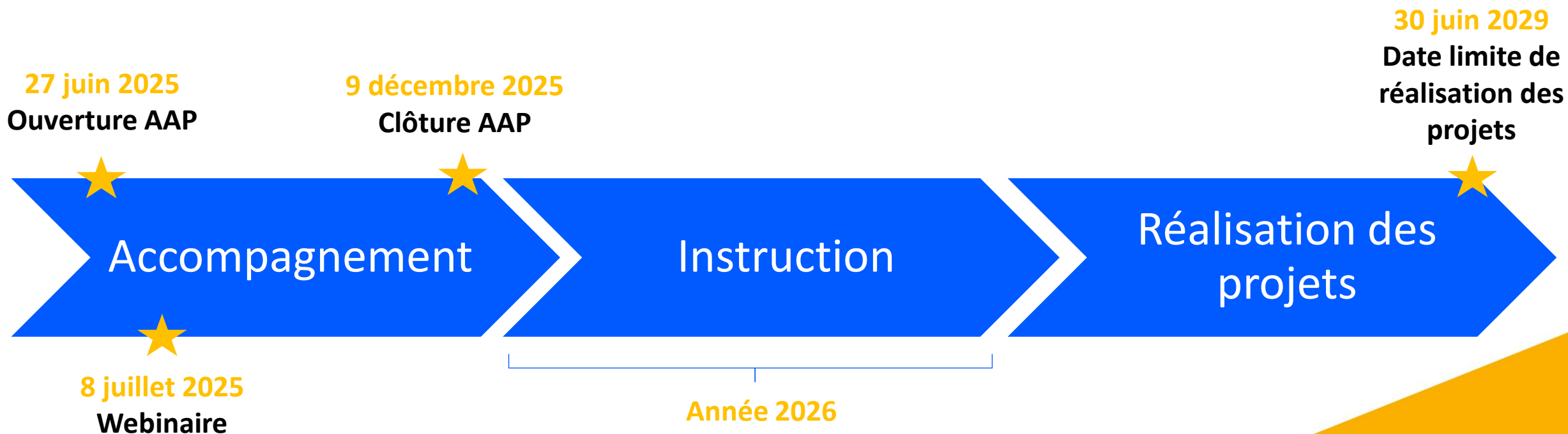
Seule la suite dématérialisée sur le portail e-Synergie constitue la demande officielle.

Légende :
Champ à compléter par le porteur de projet dans e-Synergie

Contexte de la demande	
Territoire *	Région SUD
Programme *	Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER FSE+ FTJ 2021-2027
Appel à projet *	XXXX X - (titre de l'appel)
Libellé de remise des dossiers	XXXXX (à compléter : Titre du dossier, Thème, Axes, Impact, selon réponse au règlement de l'appel à projet établi par l'autorité de gestion)
Accès à la documentation de l'appel à projet	document(s) des liens à page de garde de l'appel
Veuillez sélectionner un Appel à projet et la certification de l'acte.	
Veuillez renseigner cette information sur le "kit porteur" des appels à projets en cours ci-dessous (à compléter) :	
Tous les détails pour préparer et compléter au mieux votre demande vous sont indiqués.	
Veuillez consulter l'annexe de l'appel à projet pour tout complément en utilisant le lien "Service client" sur le bouton situé en haut de cette page.	
Certification *	PMIA Côte
Service client *	Gestion 360°
Organisme (I), (II), (III) *	
Auxiliaire *	



Calendrier



Temps d'échanges

Contacts

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction du Programme FEDER, FSE + FTJ
Service FEDER Territorial

sft@maregionsud.fr

Chef de service : Gwenaël COIGNARD
Cheffe de service adjointe : Magali DIEULOUFET
Chargé de mission Massif des Alpes et référent Mobilité : Yannick PITTAVINO
Chargés de mission Massif des Alpes : Carine CAUDRON, Catherine BOUDON,
Christofer DOUCET-CARRIERE

Site Internet :
Europe en Région Sud

Merci !